

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 de 17

Date d'impression: 13.03.2023

Date de révision: 28.02.2023

VCP 1000

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

VCP 1000

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisation de la substance/du mélange

Lubrifiant

##### Utilisations déconseillées

Toute utilisation non conforme.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Meusburger Georg GmbH & Co KG	
Rue:	Kesselstrasse 42	
Lieu:	A-6960 Wolfurt	
Téléphone:	+43 5574 6706-0	Téléfax: +43 5574 6706-12
e-mail:	office@meusburger.com	
Internet:	www.meusburger.com	
Service responsable:	Dr. Gans-Eichler Chemieberatung GmbH Otto-Hahn-Str. 36 D-48161 Muenster	e-mail: info@tge-consult.de Tel.: +49 2534 41594-0 www.tge-consult.de

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence: Centre Antipoison Mainz, Tel: +49(0)6131/19240

#### Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Règlement (CE) n° 1272/2008

Eye Irrit. 2; H319  
Aquatic Acute 1; H400  
Aquatic Chronic 1; H410

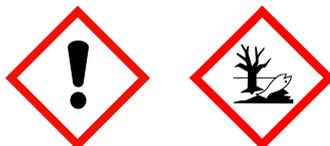
Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention  
d'avertissement: Attention

Pictogrammes:



##### Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Page 2 de 17

Date d'impression: 13.03.2023

Date de révision: 28.02.2023

VCP 1000

### Conseils de prudence

P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

### 2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange (>0,1%) ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Ce produit ne contient aucune substance (> 0,1 %) ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux

N° CAS N° CE N° REACH N° Index	Substance Classification SGH	Quantité
7440-50-8 231-159-6	Cuivre Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H331 H302 H319 H400 H410	2,5 - < 10 %
7631-86-9 231-545-4 01-2119379499-16	Dioxyde de silicium	0,5 - 2,5 %
64742-48-9 265-150-3 01-2119486659-16 649-327-00-6	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas Asp. Tox. 1; H304 EUH066	0,5 - 2,5 %
4259-15-8	Zinc bis[O,O-bis(2-éthylhexyl)] bis(dithiophosphate)	1 - < 2,5 %

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Page 3 de 17

Date d'impression: 13.03.2023

Date de révision: 28.02.2023

VCP 1000

224-235-5	Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 2; H318 H411
01-2119493635-27	

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA			
7440-50-8	231-159-6	Cuivre	2,5 - < 10 %
		par inhalation: CL50 = > 5,11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = (300 - 500) mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=10 Aquatic Chronic 1; H410: M=10	
7631-86-9	231-545-4	Dioxyde de silicium	0,5 - 2,5 %
		par inhalation: CL50 = > 2,08 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg	
64742-48-9	265-150-3	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas	0,5 - 2,5 %
		dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg	
4259-15-8	224-235-5	Zinc bis[O,O-bis(2-éthylhexyl)] bis(dithiophosphate)	1 - < 2,5 %
		dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 3100 mg/kg Eye Dam. 1; H318: >= 50 - 100	

### Information supplémentaire

Le produit ne contient pas de substances répertoriées SVHC >0,1% conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 § 59 (REACH).

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

#### Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

#### Après inhalation

Pâte: L'inhalation est peu probable en raison de la faible pression de vapeur de la substance à température ambiante.

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

#### Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

#### Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

#### Après ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau. NE PAS faire vomir. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Page 4 de 17

Date d'impression: 13.03.2023

Date de révision: 28.02.2023

VCP 1000

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### **5.1. Moyens d'extinction**

##### **Moyens d'extinction appropriés**

Sable. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Poudre d'extinction.

##### **Moyens d'extinction inappropriés**

Eau

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

#### **Information supplémentaire**

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

##### **Remarques générales**

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

##### **Pour les non-secouristes**

Utiliser un équipement de protection individuelle (voir section 8).

##### **Pour les secouristes**

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éliminer immédiatement les fuites. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Si nécessaire, informer les autorités compétentes conformément à la réglementation en vigueur.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

##### **Pour la rétention**

Recueillir mécaniquement.

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

##### **Pour le nettoyage**

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Evacuation: voir paragraphe 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Page 5 de 17

Date d'impression: 13.03.2023

Date de révision: 28.02.2023

VCP 1000

### Consignes pour une manipulation sans danger

Porter un vêtement de protection approprié. (Voir section 8.)

### Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

### Information supplémentaire

Mesures générales de protection et d'hygiène: Voir section 8.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Utiliser uniquement des récipients autorisés pour le produit.

S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles).

### Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Matières explosives. Solides comburants (oxydants). Liquides oxydants. substances radioactives. matières infectieuses. Aliments pour humains et animaux.

### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Température de stockage conseillée : 20 °C

Protéger contre: gel. Radiations UV/rayonnement solaire. forte chaleur. Humidité

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
7440-50-8	Cuivre (poussières), en Cu	-	1		VME (8 h)	
			2		VLE (15 min)	
-	Hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des, vapeurs)	-	1000		VME (8 h)	
			1500		VLE (15 min)	

#### Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
7631-86-9	Dioxyde de silicium			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	4 mg/m <sup>3</sup>
4259-15-8	Zinc bis[O,O-bis(2-éthylhexyl)] bis(dithiophosphate)			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	6,6 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	9,6 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	1,67 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	4,8 mg/kg p.c./jour

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Page 6 de 17

Date d'impression: 13.03.2023

Date de révision: 28.02.2023

VCP 1000

Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,19 mg/kg p.c./jour
---------------------------------	----------------	------------	-------------------------

### Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
4259-15-8	Zinc bis[O,O-bis(2-éthylhexyl)] bis(dithiophosphate)	
Milieu environnemental		
Eau douce		0,004 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,044 mg/l
Eau de mer		0,0046 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,322 mg/l
Intoxication secondaire		8,33 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		0,038 mg/l
Sol		0,062 mg/kg

### 8.2. Contrôles de l'exposition



#### Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Assurer une aération suffisante.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

Portez des lunettes de sécurité ou de lunettes de protection contre les substances chimiques (en cas de risque de projection) NF EN 166

##### Protection des mains

En cas de contact prolongé ou répété avec la peau :

Porter des gants appropriés.

Matériau approprié:

NBR (Caoutchouc nitrile). - Epaisseur du matériau des gants: 0,35 mm

temps de résistance à la perforation:  $\geq$  8 h

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive.

Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité / la perméabilité. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

##### Protection de la peau

Protection du corps appropriée: Blouse de laboratoire.

Les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500 (Allemagne).

##### Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Page 7 de 17

Date d'impression: 13.03.2023

Date de révision: 28.02.2023

VCP 1000

règles et dans des conditions normales.

Une protection respiratoire est nécessaire lors de:

-Dépassement de la valeur limite

-Ventilation insuffisante et formation d'aérosol ou de nébulosité

Appareil de protection respiratoire approprié : appareil avec filtre à particules (EN 143). Type: P3

La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!

### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Pâte	
Couleur:	cuivre	
Odeur:	caractéristique	
Seuil olfactif:	non déterminé	
Point de fusion/point de congélation:		non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		non déterminé
Inflammabilité:		non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:		non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:		non déterminé
Point d'éclair:		240 °C
Température d'auto-inflammation:		non déterminé
Température de décomposition:		non déterminé
pH-Valeur:		non déterminé
Viscosité cinématique:		non déterminé
Hydrosolubilité:		insoluble
Solubilité dans d'autres solvants		
partiellement soluble: Hydrocarbures		
La vitesse de dissolution:		négligeable
Coefficient de partage n-octanol/eau:		SECTION 12: Informations écologiques
La stabilité de la dispersion:		négligeable
Pression de vapeur:		non déterminé
Densité (à 20 °C):		1,115 g/cm <sup>3</sup>
Densité apparente:		non déterminé
Densité de vapeur relative:		non déterminé
Caractéristiques des particules:		négligeable

### 9.2. Autres informations

#### Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

aucune/aucun

Combustion entretenue:

Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée

solide:

non déterminé

gaz:

non déterminé

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Page 8 de 17

Date d'impression: 13.03.2023

Date de révision: 28.02.2023

VCP 1000

Propriétés comburantes  
aucune/aucun

### Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:	non déterminé
Épreuve de séparation du solvant:	non déterminé
Teneur en solvant:	non déterminé
Teneur en corps solides:	non déterminé
Point de sublimation:	non déterminé
Point de ramollissement:	non déterminé
Point d'écoulement:	non déterminé
Viscosité dynamique:	non déterminé
Durée d'écoulement:	non déterminé

### Information supplémentaire

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.  
Cf. chapitre 10.5.

### 10.4. Conditions à éviter

Protéger contre: Radiations UV/rayonnement solaire. forte chaleur.

### 10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter: Agents oxydants, fortes. Agents réducteurs, fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone (CO). hydrocarbures.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

#### Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune information disponible.

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### ETAmél calculé

ATE (orale) 5000,1 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 30,00 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 5,000 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
7440-50-8	Cuivre				

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Page 9 de 17

Date d'impression: 13.03.2023

Date de révision: 28.02.2023

VCP 1000

	orale	DL50 (300 - 500) mg/kg	Rat	Dossier de l'ECHA	OECD 423
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Dossier de l'ECHA	OECD 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 > 5,11 mg/l	Rat	Dossier de l'ECHA	OECD 436
	inhalation poussières/brouillard	ATE 0,5 mg/l			
7631-86-9	Dioxyde de silicium				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	Dossier de l'ECHA	WoE
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Lapin	Dossier de l'ECHA	WoE
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 > 2,08 mg/l	Rat	Dossier de l'ECHA	OECD 403
64742-48-9	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat.	Dossier de l'ECHA	
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Lapin.	Dossier de l'ECHA	
4259-15-8	Zinc bis[O,O-bis(2-éthylhexyl)] bis(dithiophosphate)				
	orale	DL50 > 3100 mg/kg	Rat.	Dossier de l'ECHA	
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Lapin.	Dossier de l'ECHA	

### Irritation et corrosivité

Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cuivre:

Mutagenicité in vitro/génotoxicité: Méthode: OCDE 471 (Test Ames). Résultat / évaluation: négatif.;

Mutagenicité in-vivo/génotoxicité Méthode: EU Method B.12 Résultat / évaluation: négatif.; Toxicité pour la reproduction: Méthode: OECD 416. Espèce: Rat. Temps d'exposition: 70d. Résultat / évaluation: NOAEL 1500 ppm.; Toxique pour le développement / effets tératogènes: Méthode: OECD 414. Espèce: Lapin . Temps d'exposition 21d. Résultat / évaluation: NOAEL 6 mg/kg p.c. /jour

bibliographie: Dossier de l'ECHA

Dioxyde de silicium:

mutagenicité in vitro:

Méthode: OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)

Méthode: OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)

Méthode: OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)

Résultat: négatif.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Page 10 de 17

Date d'impression: 13.03.2023

Date de révision: 28.02.2023

VCP 1000

bibliographie: Dossier de l'ECHA

Toxique pour le développement / effets tératogènes:

Méthode: OECD Guideline 414 (Prenatal Developmental Toxicity Study)

Espèce: Rat. Souris., Lapin. Hamster.

Résultats: NOAEL = >1000 mg/kg

bibliographie: Dossier de l'ECHA

Toxicité chronique par inhalation :

Méthode: OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies)

espèce: Rat (par voie orale.) ; Durée d'exposition: env. 2 ans

Résultats: NOAEL = 1800 - 3200 mg/kg

bibliographie: Dossier de l'ECHA

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas:

mutagénicité in vitro: Méthode: OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test); Résultat: négatif.

bibliographie: Dossier de l'ECHA

Carcinogénétique: Méthode: (dermique.) OECD Guideline 451 (Carcinogenicity Studies); espèce: Souris.;

Durée du test: 2 ans; Résultat: négatif.

bibliographie: Dossier de l'ECHA

Toxicité pour la reproduction: Méthode: OECD Guideline 416 (Two-Generation Reproduction Toxicity Study);

espèce: Rat; Résultat: NOAEL >= 20000 mg/kg

bibliographie: Dossier de l'ECHA

Toxique pour le développement / effets tératogènes: Méthode: OECD Guideline 414 (Prenatal Developmental

Toxicity Study); espèce: Rat Résultat: NOAEL = 239000 mg/kg

bibliographie: Dossier de l'ECHA

Zinc bis[O,O-bis(2-éthylhexyl)] bis(dithiophosphate):

Mutagénicité in vitro/génotoxicité: Méthode: OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay);

Résultat: négatif.

bibliographie: Dossier de l'ECHA

Toxique pour le développement / effets tératogènes/Toxicité pour la reproduction;; Espèce: Rat

(Sprague-Dawley); Méthode: OECD Guideline 421 (Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test);

Résultat: NOAEL = 30 mg/kg

bibliographie: Dossier de l'ECHA

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cuivre:

Toxicité orale subchronique: Méthode: EU Method B.26 Espèce: Rat. Temps d'exposition: 90d. Résultat /

évaluation: NOAEL: 1000 ppm

bibliographie: Dossier de l'ECHA

Toxicité par inhalation subaiguë: Méthode: OECD 412. Espèce: Rat. Temps d'exposition: 28d. Résultat /

évaluation: NOAEL: 2 mg/m<sup>3</sup> Air.

bibliographie: Dossier de l'ECHA

Dioxyde de silicium:

Toxicité orale subchronique :

Méthode: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents),

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Page 11 de 17

Date d'impression: 13.03.2023

Date de révision: 28.02.2023

VCP 1000

Espèce: Rat. Durée du test: 90 d  
 Résultat: NOEL > 4000 mg/kg  
 bibliographie: Dossier de l'ECHA  
 Toxicité par inhalation subchronique:  
 Méthode: OECD guideline 413; Espèce: Souris ; Temps d'exposition: 90d  
 Résultat: NOAEC = 1,3 mg/m<sup>3</sup>; LOAEC = 5,9 mg/m<sup>3</sup>; NOEC < 1,3 mg/m<sup>3</sup>  
 bibliographie: Dossier de l'ECHA

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas:  
 Toxicité par inhalation subchronique:  
 Méthode: OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies); Temps d'exposition: 2 ans; espèce: Rat; Résultats: NOAEC = 1402 mg/m<sup>3</sup>  
 bibliographie: Dossier de l'ECHA

Zinc bis[O,O-bis(2-éthylhexyl)] bis(dithiophosphate):  
 Toxicité orale subaiguë: Méthode: OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity in Rodents);  
 Espèce: Rat; Résultats: NOAEL = 125 mg/kg  
 bibliographie: Dossier de l'ECHA

### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance (> 0,1 %) ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

#### Autres informations

Aucune donnée disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
7440-50-8	Cuivre					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1,1 mg/l	0,004 -	96 h	Poisson	Dossier de l'ECHA
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 0,987 mg/l	0,018 -		Algue (72 h & 96 h)	Dossier de l'ECHA
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 0,792 mg/l	0,001 -	48 h	Daphnia	Dossier de l'ECHA
	Toxicité pour les poissons	NOEC 0,188 mg/l	0,002 -		Poisson (4 - 333 d)	Dossier de l'ECHA
	Toxicité pour les algues	NOEC 0,05 mg/l	0,01 -		Algue (10 - 19 d)	Dossier de l'ECHA
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0,145 mg/l	0,004 -		Daphnia (4 - 240 d)	Dossier de l'ECHA
7631-86-9	Dioxyde de silicium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 10000 mg/l	LL0 =	96 h	Danio rerio	Dossier de l'ECHA OECD 203

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Page 12 de 17

Date d'impression: 13.03.2023

Date de révision: 28.02.2023

VCP 1000

	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 10 000	EL50 > mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Dossier de l'ECHA	OECD 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EL50 mg/l	1000	48 h	Daphnia magna	Dossier de l'ECHA	OECD 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	86,03	30 d	Fish species	Dossier de l'ECHA	QSAR
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	34,223	30 d	Daphnid species	Dossier de l'ECHA	QSAR
4259-15-8	Zinc bis[O,O-bis(2-éthylhexyl)] bis(dithiophosphate)						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	46 mg/l	96 h	Cyprinodon variegatus	Dossier de l'ECHA	

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation				
4259-15-8	Zinc bis[O,O-bis(2-éthylhexyl)] bis(dithiophosphate)				
	OECD 301D / CEE 92/69 annexe V, C.4-E	< 5%	27	Dossier de l'ECHA	
	N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
7631-86-9	Dioxyde de silicium	-2,6
4259-15-8	Zinc bis[O,O-bis(2-éthylhexyl)] bis(dithiophosphate)	3,59

#### FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
7631-86-9	Dioxyde de silicium	1,09	QSAR model	<a href="http://epa.gov/oppt/">http://epa.gov/oppt/</a>

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

La conclusion précédente s'applique aux substances contenues dans le produit à partir de 0,1 %.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

La conclusion précédente s'applique aux substances contenues dans le produit à partir de 0,1 %.

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandations d'élimination

Les réglementations nationales doivent être également observées! Pour l'élimination des déchets, contacter le

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Page 13 de 17

Date d'impression: 13.03.2023

Date de révision: 28.02.2023

VCP 1000

service agréé de traitement des déchets compétent. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive européenne EWC (european waste catalogue). Liste de propositions pour les codes/désignations des déchets selon le CED :

### Code d'élimination des déchets - Produit

120112 DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES; déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques; déchets de cires et graisses; déchet dangereux

### Code d'élimination des déchets - Résidus

120112 DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES; déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques; déchets de cires et graisses; déchet dangereux

### Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

### L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre (ADR/RID)

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 3077
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Cuivre)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	9
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	9
	
Code de classement:	M7
Dispositions spéciales:	274 335 375 601
Quantité limitée (LQ):	5 kg
Quantité exceptée:	E1
Catégorie de transport:	3
N° danger:	90
Code de restriction concernant les tunnels:	-

### Transport fluvial (ADN)

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Page 14 de 17

Date d'impression: 13.03.2023

Date de révision: 28.02.2023

VCP 1000

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 3077

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Matière dangereuse au niveau de l'environnement, solide, n.s.a. (Cuivre)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

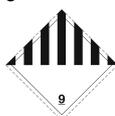
9

**14.4. Groupe d'emballage:**

III

Étiquettes:

9



Code de classement:

M7

Dispositions spéciales:

274 335 375 601

Quantité limitée (LQ):

5 kg

Quantité exceptée:

E1

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 3077

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Copper)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

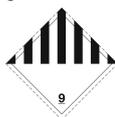
9

**14.4. Groupe d'emballage:**

III

Étiquettes:

9



Marine polluant:

YES

Dispositions spéciales:

274 335 966 967 969

Quantité limitée (LQ):

5 kg

Quantité exceptée:

E1

EmS:

F-A, S-F

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 3077

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Copper)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

9

**14.4. Groupe d'emballage:**

III

Étiquettes:

9



Dispositions spéciales:

A97 A158 A179 A197 A215

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

30 kg G

Passenger LQ:

Y956

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Page 15 de 17

Date d'impression: 13.03.2023

Date de révision: 28.02.2023

VCP 1000

Quantité exceptée:	E1	
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):		956
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):		400 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):		956
IATA-Quantité maximale (cargo):		400 kg

### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Oui



Matières dangereuses: Cuivre

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

négligeable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

2010/75/UE (COV): non déterminé

2004/42/CE (COV): non déterminé

Indications relatives à la directive E1 Danger pour l'environnement aquatique

2012/18/UE (SEVESO III):

#### Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

REACH 1907/2006 annexe XVII No (mélange): 3

#### Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

Dioxyde de silicium

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas

Zinc bis[O,O-bis(2-éthylhexyl)] bis(dithiophosphate)

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Modifications

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Page 16 de 17

Date d'impression: 13.03.2023

Date de révision: 28.02.2023

VCP 1000

Rev. 1,0; Première publication 24.04.2018  
 Rev. 2,0; Révision 03.04.2020 Les changements au chapitre: 2-16  
 Rev. 3,0; Révision 28.02.2023 Les changements au chapitre: 1-16

### Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
 CAS : Chemical Abstracts Service  
 CLP : Classification, Labeling, Packaging  
 DNEL : Derived No Effect Level  
 d : day(s)  
 EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 ELINCS : European List of Notified Chemical Substances  
 ECHA : European Chemicals Agency  
 ECOSAR: Ecological Structure Activity Relationships  
 EWC : European Waste Catalogue  
 IARC : INTERNATIONAL AGENCY FOR RESEARCH ON CANCER  
 IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IATA : International Air Transport Association  
 IATA-DGR : Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)  
 ICAO : International Civil Aviation Organization  
 ICAO-T I: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)  
 IUCLID : International Uniform Chemical Information Database  
 GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
 GefStoffV : Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)  
 OECD/OCDE : Organisation for Economic Co-operation and Development/Organisation de coopération et de développement économiques  
 PNEC : Predicted No Effect Concentration  
 PBT : Substances persistantes, bioaccumulable et toxiques  
 QSAR: Quantitative Structure-Activity Relationship  
 RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses  
 RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances  
 TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses  
 UN/NU : United Nations/Nations Unies  
 vPvB : Substances très persistantes et très bioaccumulables  
 COV : Composés organiques volatils  
 w: week(s)

### Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1; H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 1; H410	Méthode de calcul

### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Page 17 de 17

Date d'impression: 13.03.2023

Date de révision: 28.02.2023

VCP 1000

EUH066

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*